

**COMMUNIQUÉ**  
**Pour diffusion immédiate**

**LE MINISTRE DE LA JUSTICE, L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC ET L'ORDRE DES  
ARCHITECTES DU QUÉBEC POURSUIVIS**

**Montréal, le mercredi 30 avril 2008** – Sept (7) ans après s'être imposés l'obligation légale d'intervenir, le ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, l'Office des professions du Québec (OPQ) et l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) sont poursuivis par l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ); l'OTPQ a déposé ce matin au Palais de justice de Montréal une requête en **mandamus** afin de forcer le ministre de la Justice, l'OPQ et l'OAQ à agir.

« Depuis 2001, l'OTPQ ne cesse de demander tant au ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles, à l'Office des professions qu'à l'Ordre des architectes de se conformer à l'obligation insérée à la Loi sur les architectes en 2001, laquelle impose aux architectes l'adoption d'un règlement permettant aux technologues professionnels de travailler selon leurs compétences et en fonction de leur formation » a tenu à préciser le président de l'Ordre, M. Alain Bernier, T.P.

La Loi sur les architectes a été adoptée en 1973. L'Ordre des technologues professionnels a vu le jour au début des années quatre-vingt. Le gouvernement doit être cohérent dans ses interventions : il doit se conformer aux obligations qu'il s'est lui-même imposées et valoriser la formation des technologues professionnels reconnue par le ministère de l'Éducation.

La requête en mandamus est disponible au greffe du Palais de justice de Montréal et sur le site Internet de l'OTPQ à l'adresse suivante : [www.otpq.qc.ca](http://www.otpq.qc.ca).

Les technologues professionnels portent un titre réservé comme le font les urbanistes, les psychologues, les évaluateurs agréés ou les comptables en management accrédités. On peut les reconnaître grâce aux initiales «T.P.» ou «T.Sc.A.» qu'ils accolent à leur nom. Les membres de l'OTPQ sont des professionnels de l'application des sciences. Ils ont une connaissance poussée des mathématiques et des sciences, acquise par des programmes de trois ans relevant de l'enseignement supérieur et reconnus par un diplôme d'études collégiales (DEC). Les technologues professionnels exercent leur profession dans des secteurs technologiques comme le bâtiment et travaux publics (architecture, génie civil, mécanique du bâtiment, par exemple), l'agroalimentaire, la mécanique industrielle, le génie électrique et l'informatique.

-30-

**Source :** Bianca Desrosiers  
Coordonnatrice aux communications  
Téléphone : 514 845-3247, poste 119  
Courriel : [communications@otpq.qc.ca](mailto:communications@otpq.qc.ca)

**Information :** Alain Bernier, T.P.  
Président  
Téléphone : 514 389-5921, poste 2470  
Cellulaire : 514 918-5112